



**République Française**

**Syndicat Intercommunal de la Station  
d'Épuration de Montgazon**

**Département d'Ille et Vilaine  
Canton de Châteaugiron**

**Extrait du registre des délibérations**

**COMITÉ SYNDICAL  
SÉANCE DU 29 février 2024**

Nombre de délégués avec voix délibérative en exercice : 8

Nombre de délégués avec voix consultative en exercice : 2

Nombre de présents avec voix délibérative : 6

Nombre de présents avec voix consultative : 0

Nombre de votants : 6

Le jeudi 29 février deux mille vingt- quatre, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration de Montgazon (S.I.S.E.M.), régulièrement convoqué le 23 février 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Président.

**Présents :**

Délégués avec voix délibérative : M.M. Jacky LECHÂBLE, Jean-Claude BELINE, Denis GATEL, Marie AGEZ, Jean-Marc DESHOMMES, Daniel PRODHOMME

**Absents(tes) excusé(e)s :**

Délégués avec voix délibérative : Mme Véronique BESNARD, M Sébastien CHANCEREL

Délégués avec voix consultative : M Yves RENAULT, Mme Laetitia MIRALLES

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel PRODHOMME est élu secrétaire de séance.

**2024-29/02-05 : RH/Centre de gestion35/Convention générale d'utilisation des missions facultatives**

À la demande des collectivités territoriales du département, le Centre de gestion de la fonction Publique Territoriale développe en complément de ses missions obligatoires des services facultatifs.

Les missions facultatives sont de deux types :

- Des missions régulières :
  - o Médecine préventive
  - o Inspection des conditions de travail
  - o Contrat d'assurance des risques statutaires
  - o Traitement informatique de la paie
- Des missions ponctuelles :
  - o Conseil en matière de retraite
  - o Conseil en organisation et management

- Accompagnement des collectivités dans les projets de dématérialisation
- Dispositif d'aide aux agents en difficulté
- Accompagnement au recrutement des agents
- Conseil en mobilité des agents
- Remplacements et renforts
- Portage de contrats
- Accompagnement au document unique
- Prévention en matière d'hygiène et sécurité
- Allocation de retour à l'emploi
- Médiation juridique et recours administratif

L'intervention du CDG 35 pour une ou plusieurs missions facultatives est conditionnée à une demande expresse de la collectivité.

Les tarifs des missions facultatives sont réévaluées et fixés à la fin de chaque année civile par délibération du Conseil d'Administration du CDG 35.

Il conviendrait que le SISEM, employant par ses statuts deux agents de la commune de Domloup (secrétaire et secrétaire adjoint) puisse bénéficier le cas échéant, de ces missions facultatives du CDG 35.

La commune de Domloup confiant le traitement informatique de la paie au CDG 35 par le biais de ces missions facultatives à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, il conviendrait qu'il en soit de même pour le SISEM.

Vu le projet de convention cadre d'utilisation des missions facultatives ;  
Vu les tarifs des missions facultatives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical

- **AUTORISE** le Président à signer la convention cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine.

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jacky LECHÂBLE

